

Crédit agricole—Loi

l'expansion de nos villes semble se faire aux dépens des meilleures terres agricoles du pays.

Quand le coût du terrain augmente, le taux d'intérêt exigé rend l'achat exorbitant. Dans ma circonscription de Wetaskiwin, dont une grande partie est située dans un rayon de 30 ou 40 milles d'Edmonton, nous avons un exemple parfait du gonflement des prix des terrains. Seules les grandes sociétés et les agriculteurs bien établis ont les moyens d'acheter les riches terres de la région.

Le Canada est un des quelques pays au monde qui pourrait accroître sa production alimentaire. Nous devrions exploiter ce potentiel au maximum. Tout le monde sait combien tous les pays s'inquiètent toujours davantage de la crise alimentaire mondiale, comme on l'a vu à la récente conférence de Rome. La crise alimentaire est réelle et continuera d'exister vu la surpopulation du monde et la diminution de terres agricoles à cause de l'urbanisation et des gens qui vivent sur les terres agricoles.

Au Canada, nous devrions grandement nous soucier de confier notre production alimentaire à des professionnels et des gens qui profiteront des recherches qu'effectue notre ministère de l'Agriculture. Nous nous rendons tous compte que notre société marche si on l'encourage, et il faudrait encourager les jeunes à se lancer dans l'agriculture et à garder un certain niveau de compétence professionnelle. A mon avis, le gouvernement devrait envisager la possibilité d'améliorer les conditions de remboursement des prêts quand les jeunes agriculteurs satisfont à certaines normes de rendement. Ces normes pourraient être établies par le ministère de l'Agriculture et peut-être tenir compte de facteurs comme l'augmentation du rendement à partir du moment de l'achat ou l'augmentation de l'efficacité à maintenir un rendement sur un certain nombre d'années à partir du moment de l'achat.

Ce ne sont pas les compétences agricoles qui manquent au pays. Toutes les provinces recrutent des professionnels comme agronomes ou spécialistes régionaux. L'État fédéral devrait encourager le recours à ces spécialistes, dans le but d'aider les jeunes agriculteurs à qui ils prêtent de l'argent. Il y aurait lieu d'envisager, et peut-être de prévoir expressément dans la loi sur le crédit agricole, de faire encadrer les agriculteurs emprunteurs par ces spécialistes, et d'assouplir les conditions des prêts dans les cas où leurs conseils seraient suivis.

Pour encourager les jeunes agriculteurs à mettre sur pied des exploitations rentables, valables et économiques, nous pourrions également retarder le versement des intérêts au cours de la période qui suit l'octroi du prêt. Le jeune homme qui se lance dans l'agriculture s'expose à contracter des dettes écrasantes, dont vraisemblablement il ne pourra se sortir avant 20 ou 30 ans, ou plus. La seule façon pour l'agriculteur de créer une exploitation sérieuse a souvent été de s'endetter, et de se priver, avec sa famille, d'une bonne part des fruits de leur dur labeur. Il arrive qu'à l'âge de la retraite, l'agriculteur soit dans une situation relativement bonne, s'il a su résister à la rigueur de son travail; mais il est alors bien tard pour jouir de ce niveau de vie.

● (1710)

Nous devrions adopter une politique en vertu de laquelle le remboursement des intérêts serait différé durant la période initiale du prêt. Je pense que nous avons raison de permettre aux jeunes agriculteurs qui veulent se lancer dans cette branche de disposer de certaines facilités particulières de crédit. Si le remboursement de l'intérêt est

reporté, l'agriculteur peut commencer immédiatement à rembourser le principal. De cette façon, lorsqu'arrive le moment de rembourser les intérêts, il paie un intérêt moindre sur un capital réduit. Il aura naturellement à payer le montant de l'intérêt reporté, mais il aura beaucoup moins de mal à le faire à long terme.

Prenons l'exemple d'un agriculteur qui emprunte \$100,000. Si le remboursement de l'intérêt de, mettons 10 p. cent, est reporté de trois ans, il pourra rembourser une partie du principal sur le capital dont il dispose et ramener le montant de sa dette à peut-être \$60,000 au bout de trois ans. Cet intérêt devra être payé, mais entre-temps l'agriculteur aura économisé peut-être plus de \$3,000 de paiements, car son capital aura été sensiblement diminué s'il avait dû le faire durant la période qui s'est écoulée. Quel plus grand stimulant que de leur permettre d'envisager de pouvoir rembourser une partie de leur principal sans intérêts!

La politique de paiement différé des intérêts profiterait énormément aux jeunes qui envisagent de faire carrière dans l'agriculture et évaluent la dépense initiale à engager pour s'équiper et aménager les locaux, etc. Il est toutefois fort possible qu'ils oublient quelque chose, et si nous pouvions reporter les intérêts, nous leur permettrions de trouver le capital nécessaire pour acheter ce dont ils auraient besoin.

La deuxième pierre d'achoppement, c'est l'inflation. Aucun agriculteur ne peut prévoir quels seront les coûts l'année prochaine ou l'année suivante. Les années les plus difficiles sont celles du début, et je suis certain qu'une politique de ce genre serait extrêmement précieuse.

L'agriculteur est aussi joueur que ceux qui se rendent à Las Vegas. Il lutte contre la nature, et la nature est imprévisible. Naturellement, pour augmenter sa production d'année en année, l'agriculteur doit compter dans une large mesure, avec les éléments. Bien souvent, les assurances agricoles en font foi, des agriculteurs ont, année après année, subi les assauts de la grêle, ou encore des périodes de sécheresse ou de pluie excessive ont rendu impossibles les semences. Chacun de ces fléaux peut ruiner un jeune agriculteur, mais s'il était possible de différer le paiement des intérêts, il pourrait une année effectuer un paiement minimal et produire davantage l'année suivante pour effectuer le paiement des intérêts différés.

Une autre chose dont le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) va, j'espère, s'occuper, c'est d'établir des taux d'intérêt maxima. Le taux de 5 p. 100 que j'ai préconisé manque peut-être de réalisme vu la conjoncture économique actuelle, mais si le plafond pouvait être fixé à 6 ou 7 p. 100 pour la durée du prêt, ce serait sans doute déjà mieux et le jeune agriculteur pourrait peut-être profiter de toute baisse des taux d'intérêt au cours de cette période. Il pourrait planifier ses affaires sachant quelles sommes il aurait à payer. A l'heure actuelle, les taux d'intérêt fluctuent en fonction du taux de base de la Banque du Canada.

Le dernier amendement que je voudrais proposer concerne les prêts à montant indéterminé. Des prêts à montant indéterminé permettant d'emprunter des fonds supplémentaires sans frais de refinancement présenteraient un grand avantage pour les jeunes agriculteurs. Par exemple, si un agriculteur pouvait convaincre sa coopérative de crédit agricole qu'il doit augmenter la superficie de sa ferme, il pourrait emprunter d'autres fonds sur la base du prêt qui lui aurait été octroyé au départ. Autrement dit, on augmenterait purement et simplement son prêt initial sans la paperasserie, les frais légaux et les débours que demanderait l'octroi d'un nouveau prêt. Cette politique permet